

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

FRANCE

L'OPPORTUNISME. — L'ARMÉE. — LES ARTISTES PEINTRES. — L'INSTITUT. — TOUNOI FRANCO-AMÉRICAIN.

Paris, 15 avril.

Le gouvernement a de plus en plus peur du radicalisme, et celui-ci devient de plus en plus dominant. M. Gambetta est comme le gouvernement. C'est, dit-on, d'un commun accord entre lui et les ministres que la résolution aurait été prise de hâter le vote du budget, pour qu'il n'y ait point de session supplémentaire d'automne. Le gouvernement se dit que, s'il peut aller comme maintenant jusqu'au 15 juillet, il atteindra, à la faveur du départ des Chambres, le mois de janvier prochain sans encombre. Or, la question des élections générales devant se poser dès l'ouverture de la session de 1881, le gouvernement espère que cette question suffira à absorber l'attention des Chambres et du pays, et qu'il arrivera tout doucement jusqu'à la fin de la législature actuelle, avec la perspective de nouvelles élections dont il compte sortir plus fort.

Ce sont là assurément de beaux projets, et il faut croire que M. Gambetta y trouve son compte, puisqu'il les favorise en donnant son concours au cabinet pour l'accélération des travaux du budget. C'est ce que je ne saurais expliquer qu'en supposant au chef de l'opportunisme quelque arrière-pensée au sujet de la présidence de la République, qu'il entrevoit sans doute à travers les prochaines élections. Dans ce cas, son plan ne cadrerait pas tout à fait avec celui du gouvernement.

M. Jules Ferry continue à opérer de son côté, bien que M. le président de la République ait paru regretter, au dernier conseil de cabinet, que le ministre de l'instruction publique s'exposât à aggraver l'agitation actuelle par des discours trop nombreux. Il paraîtrait que M. Ferry n'a pas, sur ses discours, la même opinion que M. Grévy, car il va en faire un nouveau à Lille le 24 de ce mois. Il a accepté une invitation du conseil municipal de cette ville, qui a voté un crédit de 10,000 fr. pour les frais de la réception du ministre. M. Ferry éprouve sans doute encore le besoin de parler de l'art. 7 et des décrets.

Les journaux ont publié une très ferme et très digne lettre de M. Rainville, sénateur, un des lieutenants-colonels de l'armée territoriale révoqués par le général Farre; elle est adressée au président de la République, et a cela de particulièrement intéressant qu'elle fait ressortir le caractère politique de la mesure qui a frappé près de quarante chefs de corps. "En étudiant la liste des officiers révoqués, dit l'honorable sénateur, on reconnaît aisément que c'est un but électoral qu'on poursuit, et non une réforme militaire; il devient tout à fait évident qu'on a entendu viser les candidats aux élections prochaines." C'est cela, en effet. Le ministre de la guerre, docile serviteur de M. Gambetta et de son parti, a voulu écarter des hommes dont l'influence aurait pu contrecarrer l'action

républicaine aux élections. Il a frappé des lieutenants-colonels et des chefs de bataillon de l'armée territoriale qui, par leur position, par le souvenir des services rendus pendant la guerre, par leur zèle dans la formation de leur troupe, étaient capables de devenir candidats. En général, ces chefs appartenaient au parti monarchique. Il n'en a pas fallu davantage pour que M. Farre les mit à l'écart.

Le conseil municipal de Paris vient de rivaliser, dans ce genre, avec le ministre de la guerre. Pour subvenir à la fondation des nouvelles écoles libres, une vente a été organisée dernièrement, à la demande du comité de patronage, par nos principaux peintres qui ont offert quelques-unes de leurs œuvres. Parmi eux figurent MM. Baudry, Puvis de Chavannes, Cabanel, Henner, Hébert, Meissonnier, Chapu, à peu près tous ceux qui ont un nom.

Le conseil municipal en a été fier, si bien qu'il s'est montré tout disposé à voter une proposition d'un sieur Ulysse Parent, médiocre rapin fait édile par le suffrage universel, proposition tendant à exclure désormais des commandes de la ville les artistes coupables d'avoir appuyé l'œuvre des écoles libres. "Nous ne pouvons pas souffrir, s'est écrié ce grotesque, que des artistes fassent publiquement acte d'hostilité vis-à-vis de nous, et qu'ils viennent un jour nous montrer le poing et le lendemain nous tendre la main!" Voilà qui va bien avec le général Farre.

L'Institut a ratifié aujourd'hui en séance générale les choix faits par chacune des sections pour le conseil supérieur de l'instruction publique. MM. Jules Simon, Egger, Charles Giraud, Bertrand et Delaborde sont nommés délégués au conseil. On conçoit que M. Ferry ait éliminé dans son projet de loi les membres de l'Institut comme les évêques; mais le Sénat, les a rétablis et l'Institut a justifié par ses choix les appréhensions du ministre. Il ne trouvera pas dans tous les délégués de l'Institut des serviteurs complaisants et empressés.

Hier soir s'est terminée la partie épique de billard engagée depuis dimanche entre M. Slosson et M. Vignaux, entre Amérique et France. On parlait beaucoup de ce tournoi dans les salons. Les trois premiers jours, M. Vignaux a eu constamment l'avantage; le troisième jour il a fait une série de huit cents, ne laissant pas jouer son adversaire. Tous les professeurs et les amateurs ont passé durant ces trois jours à la salle Valentino, où avait lieu le combat. Hier soir, M. Grévy lui-même assistait à la partie. Malgré une prodigieuse série de 1,103 points, M. Slosson est resté définitivement battu, aux applaudissements de toute la galerie française, avec 882 points en moins sur son adversaire. Belle victoire pour le chauvinisme!

Mgr. l'évêque de Montpellier vient d'adresser au Rév. Père Michel, de la

Compagnie de Jésus recteur de la résidence de Montpellier une lettre fort intéressante sur la situation actuelle de l'Institut de S. Ignace. Voici ce document.

Le 8 avril.

Mon révérend et très cher Père, Dès le lendemain du jour où paraissait au Journal officiel le décret spécial qui frappe de dissolution "l'agrégation ou association non autorisée, dite de Jésus," je suis allé vous porter l'hommage de ma condoléance, de mon dévouement et de mon respect.

Mais cela ne suffit pas à mon cœur, pas plus qu'à l'entière satisfaction du mouvement légitime de zèle et d'honneur si bien exprimé par Mgr l'évêque d'Angers, lorsqu'il écrivait, à l'issue du carême, à votre confrère le R. P. Forbes, ces nobles paroles: "Si quelque péril devait menacer cette illustre compagnie, dont s'honore l'Eglise catholique, et que la France a le droit de compter parmi ses gloires nationales, elle trouverait, pour la défendre, l'épiscopat tout entier, tout le clergé et tous les fidèles catholiques."

Comme ce courageux et éloquent prélat, je sais et j'assume que "la religion n'a pas de prêtres plus attachés à leurs devoirs que les fils de saint Ignace, ni la patrie de citoyens plus dévoués à sa grandeur et à sa prospérité."

C'est pour cela, mon très cher Père, que je tiens à déposer, dans la modeste feuille où sont consignés les actes diocésains, l'expression de ma douleur en voyant renouveler, en un temps de liberté presque excessive, contre votre glorieux Institut, les mêmes mesures que, par faiblesse, la monarchie absolue se laissa imposer deux fois contre vos devanciers, et que Napoléon 1^{er} rajouta contre les Pères de la Foi, par une concession malheureuse à cet esprit révolutionnaire dont il se faisait tantôt l'ennemi et tantôt le courtisan.

Voilà déjà deux cents ans que Fléchier a protesté par avance contre toutes les calomnies dont votre Société n'a pas cessé d'être l'objet.

"La compagnie de Jésus, disait-il, est un ordre toujours agité et toujours soumis, toujours persécuté et toujours tranquille en lui-même."

Saint Ignace, ajoutait-il, a imaginé une forme de vie qui fut non seulement sainte, mais encore utile; qui joignit les fins avec les offices de la vertu, où le commandement fut absolu, sans être austère; où l'obéissance fut exacte, sans être servile; où la pauvreté fut évangélique, sans être à la charge de personne; une vie mêlée d'action et d'oraison; tellement occupée qu'elle ne tombât pas dans la dissipation; tellement tranquille qu'elle ne demeurât pas dans l'oisiveté, qui édifie le prochain par une régularité constante, et qui ne le rebutait pas par une austérité farouche; une vie enfin qui eût la charité pour principe, l'humilité pour fondement, la vérité pour étude, l'évangile pour règle, et la plus grande gloire de Dieu pour fin.

"Combien de fois ce grand saint n'a-t-il pas exhorté ses enfants à éviter toutes profanes nouveautés, à s'attacher aux grands principes, à puiser

dans les pures sources des Ecritures, et à n'apprendre que de Jésus-Christ ce qu'ils font profession d'enseigner aux autres.

Les nouveaux docteurs, pour attaquer le corps mystique de Jésus-Christ dans sa partie la plus éminente, s'étaient révoltés contre le Vicaire de Jésus-Christ. Ignace au contraire a fondé sa religion sur la soumission et sur la protection du Souverain-Pontife, pour recevoir de plus près les influences du Chef de l'Eglise, pour consacrer ses travaux apostoliques par le mérite de l'obéissance, et pour servir plus utilement le monde chrétien par les ordres de Celui qui en connaissait mieux tous les besoins."

Tous les évêques du monde signaient encore aujourd'hui ces belles déclarations de l'illustre évêque de Nîmes. Les vrais disciples de l'Eglise ne croient jamais que votre compagnie soit autre chose que ce que les Papes, les conciles, l'épiscopat et le clergé, dans leur immense majorité, en ont constamment pensé, c'est-à-dire une milice disciplinée et courageuse, toujours prête à se porter sur les points où la doctrine, les maximes et la morale de Jésus-Christ sont en péril, et toujours aussi prompt à lutté de la science que dévouée aux labeurs de l'apostolat.

On ne saurait compter ni les services que vos confrères ont rendus aux lettres et aux arts, ni les excellents élèves qu'ils ont formés partout où ils ont ouvert des collèges, ni les ouvrages remarquables qu'ils ont composés, sur tous les objets des connaissances humaines, depuis les plus humbles jusqu'aux plus sublimes, ni les pêcheurs qu'ils ont convertis et sauvés, ni les saintes âmes qu'ils ont soutenues, éclairées, guidées, à travers tous les obstacles de la faiblesse et de l'ignorance naturelle à l'homme jusqu'aux plus hauts sommets de la perfection!

Et ce n'est pas après trois siècles d'expériences aussi bien établies que l'on parviendra à changer l'opinion des hommes sérieux sur le compte de votre vaillante société, ni à démontrer la réalité d'un sentiment national qui se prononcerait irrésistiblement contre son existence. Ce que nous savons trop, hélas! c'est que l'on vous refuse sommairement le bénéfice de la reconnaissance légale, dans la crainte de l'autorité et de l'influence légittimes que la compagnie serait sûre d'obtenir, si elle n'était pas sans cesse sous le coup de la dispersion, et frappée par la même d'une involontaire inertie.

J'ignore, mon Révérend et très cher Père, quelle sera l'issue des protestations dont le Sénat sera probablement saisi. Je ne veux pas savoir si le pouvoir, mieux informé des intérêts réels du pays, laissera les décrets du 29 mars retomber peu à peu dans l'oubli et sommeiller à côté des anciens arrêtés des Parlements. Mais je me félicite de ce que, par un progrès sur la législation de Pombal et d'Aranda, ni "on ne poursuivra les membres isolés de la Compagnie, ni on ne portera atteinte aux droits individuels de ses membres."

Cette modération relative nous assure que, si votre révérendissime Père général daigne y consentir, ainsi

que j'ose l'espérer, les diocèses de France — et celui de Montpellier en particulier — continueront à profiter des fruits de vos prédications et de vos travaux.

Autant et plus que mes vénérables collègues, je m'en applaudirai, vous ne pouvez en douter. Par condescendance pour mes désirs, vous aviez ajouté, ici, aux fatigues de vos ministères l'acceptation d'une part principale de responsabilité dans la direction du collège du Sacré-Cœur, fondé par mes soins, pour répondre aux vœux d'un très-grand nombre de catéchistes de la ville épiscopale et du diocèse. Ce collège, grâce à vous, était devenu prospère; son avenir était assuré. Je le maintiendrai, malgré votre retraite momentanée, si cette retraite devient nécessaire. Et déjà plusieurs de mes prêtres se sont offerts à venir tenter avec moi de maintenir à cette importante maison le caractère que vous lui aviez imprimé: "Heureux, me disent-ils, de mettre à la disposition de l'Eglise, pour la défense de son droit d'enseignement, les titres académiques qu'ils avaient conquis autrefois sans autre but que celui de donner à leurs études la consécration d'une épreuve victorieusement subie."

Nous attendrions ainsi l'heure certaine où, à défaut d'un gouvernement "qui ose la proposer," la reconnaissance de votre situation comme Jésuites sortira, non plus d'un vote spécial des Assemblées législatives, mais d'une loi générale et d'une réclamation de la conscience publique.

Tout ce qui vient de se passer, loin d'y mettre opposition, prépare un tel événement. La question des "lois existantes" a fait un pas immense; et ce pas, quelque jour, amènera toutes les congrégations religieuses, sans distinction d'autorisation ou de non-autorisation, non pas seulement à la tolérance, mais à la liberté.

Agrez, je vous prie, mon révérend et très-cher Père l'affectueuse expression de mes sentiments de respect et de dévouement en Notre-Seigneur.

FR. MARIE-ANATOLE, évêque de Montpellier.

Origine des Chiffres

Les Hébreux, les Grecs, les Romains représentaient les nombres par des lettres auxquelles ils attribuaient des valeurs de convention. Toutefois, quand les nombres étaient très élevés, ils remplaçaient souvent la lettre par des signes particuliers. Le même usage a également existé chez plusieurs autres anciens peuples, et l'on a constaté que presque partout où il était répandu, qu'on exprimât les nombres par des lettres ou par des signes, on se servait du système décimal. Les voyageurs modernes ont même trouvé ce mode de numération jusque chez les Yolois de la côte occidentale d'Afrique et certaines peuplades du Nouveau-Monde.

L'invention du système décimal ne peut donc pas être attribuée à une nation plutôt qu'à une autre; la même cause, le besoin de simplifier les calculs, l'a fait imaginer, soit simultanément, soit successivement, dans un grand nombre de pays n'ayant entre eux aucune communication. Le

nombre des doigts de la main a dû en fournir la première idée. M. de Humbolt a remarqué en effet que dans plusieurs langues américaines le nombre cinq était précisément représenté par le mot *main*. Et, ce qu'il y a de singulier, c'est que ce mot *main* se retrouve dans les deux terminaisons *ginti*, *ginta*, des noms d'unités décimales chez les Romains: *viginti* ou *biginti*, *triginta*, *quadraginta*, etc., qui signifient deux fois les mains, trois fois les mains, quatre fois les mains, etc., ou deux fois dix, trois fois dix, quatre fois dix, etc. Les mains à raison d'un nombre des doigts, comptant pour dix.

L'origine des chiffres dont nous nous servons pour écrire les nombres est des plus curieuses. On a cru pendant longtemps qu'ils avaient été inventés par les Indous ou Indiens, et qu'après les avoir appris de ce peuple, les Arabes les avaient apportés en Europe; aussi leur donnait-on le nom de *chiffres arabes*. La critique moderne a établi qu'il était impossible d'attribuer cette invention, encore moins celle du système décimal, à aucun de ces peuples, et que l'Europe était uniquement redevable des deux choses à la civilisation romaine.

Nos chiffres ne sont en réalité que des lettres grecques défigurées. Dès le cinquième siècle de notre ère, c'est-à-dire longtemps avant l'arrivée des Arabes en Espagne, leur emploi et le principe de leur valeur de position étaient familiers aux mathématiciens de Rome, qui les appelaient *apices*. Il pourrait même se faire que cette double connaissance remontât jusqu'aux disciples de Pythagore, mais cette partie de la question n'a pas encore été complètement résolue.

Dans le principe, il n'y avait que neuf chiffres, et l'on remplaçait le zéro par un petit carré ou par un point. Un peu plus tard, à une époque qui n'est pas bien connue, on remplaça le zéro par un petit rond, que l'on appela *sipos*, *rota*, *rotula*, *Cyphra*, *tsiphra*, et c'est de ce dernier mot, dérivé lui-même du chaldéen *tsopher* couronne, ou de l'hébreu *sepher* numération, que vient le français *chiffre*. Quand ce mot *tsiphra* perdit sa signification spéciale pour en prendre une générique, et désigner les neuf premiers nombres indistinctement, on lui substitua le nom de *zéro* tiré de l'hébreu *zer*, qui veut dire aussi couronne.

Dans les premiers temps du moyen âge, on se servit exclusivement, dans toute l'Europe, de l'arithmétique littéraire des Romains, laquelle, comme nous l'avons dit en commençant, était fondée sur l'emploi des lettres de l'alphabet. Les chiffres dits *arabes* finirent cependant par sortir du cabinet des savants, mais ce fut assez tard. En outre, leur usage ne pénétra pas partout à la même époque.

Il commença, dit-on, en Italie dans les premières années du treizième siècle; en Angleterre, une cinquantaine d'années plus tard; en Allemagne, avec le siècle suivant. Les Russes paraissent ne l'avoir adopté que sous le règne de Pierre-le-Grand. Les premières tentatives pour introduire les nouveaux chiffres en France eurent lieu dans le onzième siècle; mais leur emploi n'y devint général

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

8 Mai 1880. — No 57

LES

CHERCHEURS D'OR

Par LOUIS DE BELLEMAIRE.

(Suite.)

— C'est à moi d'en décider, "reprit Pepe, qui s'avança, à son tour, pour mettre le pied dans l'étrier; mais quoique ayant les yeux bandés, à peine le cheval eut-il senti une main s'appuyer fortement sur le pommeau de la selle et un pied peser sur l'étrier, qu'un furieux écart, accompagné de soubresauts, jeta à dix pas l'ex-carabinier stupéfait.

Pepe n'avait pas achevé un juron de colère, et Bois-Rosé, de son côté, avait à peine manifesté l'intention d'arrêter Fabian, que celui-ci s'élança sur la selle sans toucher l'étrier. "Arrêtez, Fabian! arrêtez, s'écria Bois-Rosé d'une voix pleine d'angoisse; allez-vous seul vous exposer à tomber entre leurs mains?"

Mais déjà Fabian avait enlevé le mouchoir des yeux du cheval. Le

noble animal, rendu à la lumière, les naseaux frémissant de colère, fit coup sur coup trois bonds prodigieux pour se débarrasser du fardeau qui, pour la première fois, pesait sur lui, puis resta immobile et tout tremblant sous son puissant dominateur. Bois-Rosé profita de ce mouvement d'hésitation pour saisir la corde qui lui servait de bride, mais il n'était plus temps, un autre bond du cheval lui fit lâcher prise malgré sa vigueur, et l'animal effrayé s'élança avec une telle impétuosité qu'il n'était plus au pouvoir humain de l'arrêter. Quelques instants encore le Canadien put suivre d'un œil épouvanté l'impétueux cavalier luttant contre la fureur de sa monture, et se courbant sur la selle pour éviter le choc des branches; puis bientôt Bois-Rosé ne les vit plus.

"Ils le tuent!" s'écria-t-il douloureusement. Cinq cents un! la partie n'est pas égale. Tâchons de le suivre d'aussi près que possible, Pepe, pour protéger encore une fois cet enfant qui m'est rendu depuis si peu de temps."

Bois-Rosé avait déjà jeté sa carabine sur son épaule, et sans attendre la réponse de son ami, quelques gigantesques enjambées l'avaient mis hors de la portée de sa voix dans la direction qu'avait prise Fabian.

Ce cheval n'est pas facile à manier, cria Pepe en le suivant. Je suis certain qu'il ne suivra pas la ligne droi-

te; soyez sans crainte, nous arriverons peut-être aussitôt que lui! Ah! don Estévan, votre mauvaise étoile vous a conduit parmi ces bandits!"

Cependant Fabian, comme ces cavaliers fantaisistes des légendes que nul obstacle n'arrête, franchissait avec une effrayante rapidité les inégalités de terrains, les ravines, les troncs d'arbres que la vétusté avait abattus; ses passions semblaient excitées à l'unisson de celles de sa monture. Pepe ne s'était pas trompé; et nul doute que, malgré l'avance qu'ils avaient sur Fabian, ceux qu'il poursuivait n'eussent été promptement atteints, s'il eût pu à son gré diriger l'impétueux élan de son cheval.

Malheureusement on peut-être heureusement pour lui, l'animal encore indompté le faisait parfois dévier de sa route, ce n'était qu'après de prodigieux efforts que le cavalier pouvait revenir à l'étroit sentier qui serpentait au milieu du bois et dans lequel la trace des cinq fugitifs était visible. Encore n'était-ce souvent qu'en déca de la partie du chemin déjà parcourue que le cheval revenait subitement, faisant ainsi perdre au cavalier tout ce qu'il avait gagné de terrain dans la course précédente.

Cependant, après une heure de cette lutte acharnée, le cheval commença de sentir qu'il portait un maître et que ses forces s'épuisaient; le caveçon, violemment tiré par la main vigoureuse du cavalier, com-

primait ses naseaux, qui ne laissaient plus échapper qu'une haleine sifflante; sa vitesse se ralentissait petit à petit, ses bonds devenaient moins saccadés; enfin il finit par obéir à la main puissante qui le matait. Comme d'un commun accord, homme et cheval s'arrêtèrent pour reprendre haleine, la sueur ruisselait de leurs deux corps, et s'échappait des flancs de l'animal en tourbillons de vapeur.

Fabian profita de cette trêve pour s'orienter; le brouillard qui voilait ses yeux commença à se dissiper, les battements précipités de son cœur cessèrent de bruire à ses oreilles, il put entendre et voir.

Des feuilles foulées, de petites branches fraîchement cassées, l'empreinte de plusieurs sabots de cheval sur l'herbe ou sur le sable, dénotaient aux yeux exercés de Fabian le passage inévitable de ceux qui fuyaient devant lui. Tout d'un coup, le bruit lointain d'une chute d'eau vint frapper son oreille. Encore un instant et les fugitifs gagnaient avant lui le pont informe qui traversait le lit large et profond dans lequel le torrent était encaissé; ils pouvaient détruire ce pont en réunissant leurs efforts. Dès lors, toute poursuite devenait inutile; car, pendant le temps que Fabian mettrait à chercher un gué, don Estévan s'échapperait au milieu des vastes plaines qui s'étendent jusqu'à Tubac.

Ces pensées réveillèrent de nou-

veau les passions du jeune homme, et pressant les flancs de son cheval, il s'élança au galop le long du sentier, dont les détours lui cachaient encore les ennemis qu'il poursuivait. Cette fois, sa monture avait reconnu une puissance supérieure, et la route qu'elle suivait docilement disparaissait sous ses pas.

Le bruit du torrent commençait à couvrir déjà le galop retentissant du cheval, et, quoiqu'il semblât voler, Fabian l'excitait encore. Bientôt des voix humaines se mêlèrent au grondement des eaux. Ces voix produisirent sur lui un effet aussi puissant que ses coups redoublés sur les flancs de l'animal; quelques instants encore, et il allait se trouver face à face avec l'ennemi qui brûlait d'atteindre.

Comme je l'ai dit, un pont composé de troncs d'arbres grossièrement écharpés joignait les deux rives escarpées au fond desquelles grondait le Salto de Agua. Ces troncs dont la réunion offrait assez de largeur pour donner passage à un cheval, reposaient par leurs extrémités sur le rocher nu sans que rien les maintint; la force de quelques hommes pouvait donc ou les écarter l'un de l'autre, ou les précipiter dans le torrent, et rendre ainsi le passage impossible. Au moment où Fabian allait atteindre ce pont, quatre chevaux, excités par leurs cavaliers, hâlaient de toute la force de leurs jarrets des lazos atta-

chés d'un bout au pommeau de chaque selle, et de l'autre aux poutres qui, cédant à l'effort, s'ébranlèrent, s'écartèrent et tombèrent avec fracas au fond de l'eau.

Fabian poussa un cri de rage, un homme se détachait: c'était don Estévan, mais don Estévan séparé de lui par un espace infranchissable, et qui, désormais à l'abri de toute poursuite, le regardait d'un air railleur. Fabian, que ses vêtements déchirés par les hailliers, sa figure en sang, et ses traits décomposés par la fureur rendaient presque méconnaissable, s'élançait dans son aveugle rage pour franchir le torrent. Mais arrivé au bord du gouffre, son cheval effrayé se cabra violemment et recula.

"Fen sur lui!" s'écria don Estévan, feu sur lui! ou cet enragé dérangera tous nos plans; feu, vous dis-je!"

Trois carabines se dirigeaient déjà sur Fabian, quand, à quelque distance derrière lui, une voix tonnante se fit entendre, et au même instant, deux individus débouchèrent des taillis: c'étaient le canadien et Pepe, qui avait pu arriver à temps grâce aux détours que Fabian avait été forcé de faire.

[A suivre.]

qu'au seizième. Ce fut également à cette dernière époque que leur forme, jusqu'alors très variable, fut fixée telle qu'elle est aujourd'hui.

P. MAIGNE.

SOMMAIRE.

L'opportunisme. L'armée. Les artistes peintres. L'institut. Tournai franco-américain. Lettre de Mgr de Montpelier sur la situation actuelle de l'institut St. Ignace. Origine des chiffres. FEUILLETON.—Les chercheurs d'or, par Louis de Bellemare, [suite]. Prorogation du parlement fédéral. Nos frères Acadiens. La Banque nationale et rapport annuel. Séance du Conseil de Ville. Correspondance. Antiquaire. Procès de béatification de Mgr de Laval. Honneurs. Petites nouvelles.

Annouces Nouvelles.

Encre de beaux moulinets, par M. J. C. Oet. Lemieux & Co. Avis public.—Andrews, Caron, etc. On demande 200 hommes de police.—Edouard Foley. Coudre rouge.—J. & W. Reid. Ecole normale Laval.—P. Lagace. Ornements domestiques. Contrat de la malle.—W. G. Sheppard. Banque Stadacona.—W. R. Dean, pour la Côte Nord. Fromage.—Arthur Toussaint. Pour la première communion.—Fecteau & Turcotte. Avis.—N. Garneau.

CANADA

QUEBEC, 8 MAI 1880.

Prorogation du parlement fédéral

Hier, à 4 heures, S. E. le gouverneur-général s'est rendu à la salle du Sénat, et là, il a donné sa sanction à un grand nombre de lois, puis a prorogé la seconde session du quatrième parlement par l'adresse suivante :

Honorable Sénateurs,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Avant que nous nous séparions, je désire vous offrir mes remerciements pour l'attention et l'assiduité que vous avez apportées dans l'accomplissement de votre devoir. Les preuves deviennent de plus en plus évidentes que le pays va enfin sortir du long état de dépression à laquelle je faisais allusion à l'ouverture de la session, et nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Les mesures relatives aux Banques, à la circulation des billets, aux amendements du tarif et aux autres lois passées durant cette session, contribueront, je l'espère, à nous amener plus promptement la prospérité.

L'espérance d'une forte immigration en ce pays sera, d'après les dernières nouvelles, complètement réalisée.

Les lois pour l'organisation plus efficace des Territoires du Nord-Ouest, pour l'amendement de l'acte des Terres de la Couronne et pour une meilleure administration des Sauvages, contribueront aussi à l'avancement de cette grande et intéressante contrée.

La mesure de consolidation des lois du Revenu de l'Intérieur et les autres actes d'intérêts public semblent bien de nature à développer les ressources du pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des crédits que vous avez votés si libéralement, j'ai confiance que les efforts énergiques qui ont été faits pour fixer les tribus sauvages sur les réserves du Nord-Ouest diminueront à l'avenir les dépenses occasionnées par la disette aux dépens du trésor public.

Honorable Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les appropriations aideront mon gouvernement à pousser avec vigueur la construction du Chemin de fer du Pacifique et à hâter la terminaison de notre système de canalisation.

En vous faisant nos adieux, permettez-moi de vous exprimer les vœux que je forme pour votre bonheur et votre prospérité.

Nos frères acadiens

Ardemment désireux d'obtenir le concours de l'Académie pour la prochaine fête du 24 juin, la Société St. Jean-Baptiste de cette ville adressait dernièrement des lettres d'invitation à plusieurs Acadiens marquant, les priant de prendre l'initiative d'un mouvement patriotique dans les Provinces Maritimes, afin d'engager leurs compatriotes à se réunir, et à nommer des délégués qui les représenteront à Québec.

Les Acadiens ont accepté de grand cœur, et nous devons le dire à leur louange, avec un empressement digne d'eux et du patriotisme qui les a toujours distingués. Nous reproduisons la belle lettre d'acceptation que le Rév. Père Bourgeois, du Collège de Memramcook, a envoyée au comité de Québec. Les délégués de Shédiac seront : les Pères Ethier et Bourgeois,

l'hon. P. A. Landry et M. Pascal Poirier.

Collège St-Joseph, ce 3 Mai 1880. J. P. RHÉAUME, Ecr., Président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec. Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée le 25 ult. Depuis longtemps, j'ai suivi avec un vif intérêt le mouvement noble et patriotique auquel vous présidez, et qui est appelé à rallier sous l'égide d'une même devise et d'un même but, la grande famille française dispersée depuis les rochers de Terre-Neuve jusqu'aux vallées de la Louisiane. Le manifeste envoyé aux Acadiens il y a quelques mois ne laissait, il est vrai, aucun doute à l'endroit de la sauvegarde de nos intérêts et de nos droits au jour de la grande démonstration. La lettre toute courtoise que je reçois de vous aujourd'hui est enfin une preuve plus que suffisante pour nous convaincre de la sincérité de l'union projetée pour le 24, et de la fusion nationale que cette fête est destinée à établir entre les Acadiens et les Canadiens. Alors se réalisera le beau rêve de Mr. Rameau qu'il exprimait par l'idée suivante dans sa "France aux Colonies" : "Ce sera un jour illustre, disant-il, pour l'histoire du Canada, que celui où l'on verra ces frères aînés d'une race infortunée donner le signal du réveil des Acadiens, assurer à jamais leur nationalité, et, les tenant par la main, relever devant le monde ces fils des martyrs glorieux et oubliés.—L'aurore du 24 juin prochain annoncera ce jour ; Dieu en soit loué !

Pour nous, dans les provinces maritimes, si nos faibles efforts peuvent donner le branle à un mouvement favorable à ce but, soyez persuadé que dorénavant nos services vous seront acquis. A si peu de frais, nous serons fiers d'avoir pu tirer notre profit respectif d'une aussi grande convention nationale sans avoir porté le lourd fardeau de son organisation. Si ce n'est pas de la fatigue, à vous la fatigue et l'inquiétude, à la patrie la gloire ; à l'élément français, le bénéfice ! Certes, c'est bien là pour l'organisateur une tâche délicate ; en revanche, c'est une belle et noble cause. D'avance je vous en félicite, vous, mon cher monsieur, et le Comité de Régie dont vous êtes le zélé et tout dévoué Président.

Avec l'espérance que vos travaux seront couronnés du succès qu'il méritent, Je demeure, avec tous les sentiments d'estime et de considération,

Votre tout obéissant serviteur en J. C. Ph. F. BOURGEOIS, Ptre. c. s. c.

LA BANQUE NATIONALE

Nous publions dans ce numéro le rapport de l'assemblée annuelle des actionnaires de cette institution tenue hier après midi.

Pendant la lecture de l'état annuel M. Vézina a comparé différents chiffres de l'état de cette année avec d'autres de l'état de l'année dernière, et il a donné aux actionnaires des informations très utiles.

M. Vézina a constaté une diminution de \$12,000 dans les frais d'administration de la Banque sur l'année dernière, de même qu'un plus fort montant de mauvaises dettes mis au compte de profits et pertes ; ce chiffre, cette année, est de \$132,185,17 contre \$37,514,84 l'année dernière, qui forme un total de \$464,432 depuis la fondation de la Banque.

Les directeurs ont été obligés de prendre cette année \$50,000 sur le fonds de réserve, mais cette somme se réduit réellement à \$36,000, parce que l'on constate cette année une augmentation, de \$14,000 sur la balance au crédit des profits et pertes.

Le montant des profits nets de l'année, moins les frais d'administration, et les intérêts accrus sur dépôt, est beaucoup plus considérable que celui de l'année dernière.

Concernant les bruits qui ont circulé dans le public sur la succursale et le caissier d'Ottawa sur lesquels quelques actionnaires ont attiré l'attention des directeurs de la Banque, M. Thibault donna en quelques mots les raisons pour lesquelles les directeurs n'avaient pas décidé la fermeture ; cette succursale, dit-il, fait principalement ses affaires avec les marchands de bois, et personne n'ignore que les affaires dans cette branche de commerce ont subi une grande dépression dans ces dernières années ; presque tous les marchands de bois du pays ont failli, il n'est donc pas étonnant que cette succursale ait subi des pertes ; mais les directeurs dit-il, ont la confiance que le commerce, prenant aujourd'hui un grand essor, les profits de cette succursale seront aussi grands que dans ses premières années. La Banque ayant des sûretés sur des limites de bois, les directeurs ont préféré ne rien précipiter, et aujourd'hui il est offert \$60,000 à la Banque pour des limites qu'il aurait été impossible de vendre \$20,000 il y a deux ans et l'année dernière.

Une autre preuve que les limites qui sont une des principales garanties que la Banque possède, prennent beaucoup de valeur est le fait que Messieurs Cook et frère de Toronto viennent de vendre à une compagnie d'Ecosse toutes les limites qu'ils avaient offertes en vente au prix de £500,000 sterling sur lequel montant la moitié a été payée comptant. Après ces explications de M. Thibault, M. Vézina dit que des rapports malveillants sur le compte du caissier d'Ottawa avaient circulé dans le public, mais qu'heureusement ils étaient erronés. Ce monsieur, dit-il, a

eu à lutter contre beaucoup d'ennemis. Deux procès intentés contre la Banque, et qui ont été réglés à son avantage, n'étaient que des œuvres de vengeance contre le caissier d'Ottawa et contre une institution canadienne. Un des avocats adverses à la Banque dans ces causes est allé jusqu'à se faire télégraphier de Montréal que les directeurs s'étaient assemblés et avaient résolu de fermer les portes de la Banque. Nous avons essayé de prendre des procédés légaux pour faire punir de tels gens, mais les preuves que la Banque possédait, n'étaient pas assez directes, et il a mieux valu n'entreprendre aucun procès. Ces remarques ont été écoutées attentivement, et tous en ont été très satisfaits.

Conseil-de-Ville de Québec

Le conseil municipal de Québec s'est réuni hier soir 7 mai. Etaient présents : M. Brousseau, maire, et MM. McWilliam, Johnston, Vallierand, Russell, Bowen, Bourget, Langevin, Peachey, Rinfret, Archer, Gingras, Shea, Mignier, Rhéaume, Samson, Vallée, Guay, Hearn, Hagens, et Turner.

En comité secret, le conseil a délibéré sur l'augmentation de paye de la police pendant une heure.

Puis ont été lues des lettres ou pétitions de MM. Lamontagne, Cloutier, Casey, et autres, lesquelles pétitions sont renvoyées aux comités spéciaux.

M. Hearn dit que M. Casey a occupé le haut de la halle Champlain depuis dix à douze ans sans avoir presque jamais rien payé pour loyer, prétendant toujours que la corporation lui devait certaines sommes pour dommages causés à ses effets par l'eau qui passait à travers la couverture de cette bâtisse.

Cette année il devait en abandonner l'occupation mais bien que ses meubles fussent exposés à être endommagés, il s'est décidé à rester de nouveau et un avocat lui a conseillé de se tenir armé et de chasser comme des malfaiteurs, ceux qui chercheraient à s'introduire chez lui.

M. Rinfret présente le rapport du comité de Santé, donnant l'état des mortalités pendant le mois d'avril : Notre-Dame de Québec, 12 ; St. Jean-Baptiste, 18 ; St-Roch de Québec, 38 ; St. Patrick, 14 ; Mount Hermon, 15.

L'échevin Hearn, au nom du comité spécial, présente la liste des noms formant les comités permanents :

Comité des Finances. MM. Hearn, Guay, Henchey, McWilliam, Langevin, Roy, Turner et Bowen.

Comité des Chemins. MM. Rhéaume, Vallierand, Peachey, McLaughlin, Shea, Samson, et Archer.

Comité des Marchés. MM. Bourget, Rinfret, Gingras, McWilliam, Mignier, Hagens et Samson.

Comité du Feu. MM. Bourget, Guay, Rinfret, Vallierand, Rhéaume, McLaughlin, Russell et Bowen.

Comité de l'Aqueduc. MM. Hearn, Henchey, Peachey, Johnston, Roy, Shea, Archer et Vallée.

Comité de la Traverse. MM. Hearn, Bourget, Langevin, Johnston, Russell, Mignier, Vallée et Bowen.

Comité des Règlements. MM. Rhéaume, Gingras, Henchey, Langevin, Johnston, Hagens, Turner et Vallée.

Comité de Santé. MM. Rinfret, Archer, Johnston, Russell, Hagens, Roy, Samson et Turner.

MM. les Dr Brochu et Lavoie sont nommés pour remplacer le Dr Samson comme vaccinateur public pour St. Roch, et le conseil s'ajourne.

LA BANQUE NATIONALE

ETAT ANNUEL, 1880.

Vendredi, le 7 mai, 1880, à trois heures p. m., la vingtième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale eut lieu dans les bureaux de la banque. Etaient présents :

Hon. J. Thibault, MM. le Chevalier Ol. Robitaille, Jos. Hamel, P. Vallée, Hy. Atkinson, Ul. Tessier, jr., E. Beaudet, Jos. Archer, N. Lemieux, N. Maheux, F. E. Hamel, Dr. J. E. Fortier, Louis Amiot, Edmond Giroux, Hon. P. Garneau, Ferd. Delille, A. Joseph, Cy. Tessier, Elie Turgeon. L'Hon. Isidore Thibault fut appelé à présider l'assemblée, et Nap. Matte, écr., fut prié d'agir comme secrétaire.

Avant de procéder à la lecture du rapport annuel, le Président a donné communication d'une lettre de L'Hon. Eugène Chinic, priant les Directeurs et les actionnaires de ne pas le mettre en nomination comme Directeur de la Banque et les messieurs dont les noms suivent furent élus unanimement scrutateurs, savoir : Ferdinand Hamel et N. Lemieux, Ecr.

L'Hon. I. Thibault, président de la Banque, donne lecture du rapport suivant :

Vingtième Rapport Annuel des Directeurs aux Actionnaires de la Banque Nationale.

Messieurs, Vos Directeurs ont le plaisir de vous rencontrer à la 20ème assemblée annuelle, pour vous faire part des opérations et de l'état financier de la Banque.

L'année qui vient de finir n'a pas été couronnée d'un plus grand succès financier que celui des quatre années précédentes, mais au moins, elle a été témoin d'un petit nombre de bilans d'affaires déposés par les débiteurs de la Banque.

Parmi les créances considérées douteuses l'an dernier, les Directeurs ont cru, dans l'intérêt de la Banque, en régler un certain montant par profits et pertes. Pour cela il leur a fallu payer des petits dividendes et recourir de nouveau au fonds de réserve pour une somme de cinquante mille piastres, additionnelle à celle déjà prise pour le

même objet, laissant ce fonds à la somme de cent cinquante mille piastres. La fin de la crise est marquée, il faut l'espérer : et la sanction du rappel de l'acte de banqueroute en assurera la disparition.

Vos Directeurs ont tout lieu de croire que la prospérité va renaitre dans toute la Puissance, en facilitant le commerce et l'industrie, en relevant la valeur de la propriété immobilière, ainsi que des produits agricoles et autres. La progression ascendante des affaires est déjà très prononcée, et il est à espérer que la Banque en profitera généralement, et spécialement en faveur des propriétés qu'elle possède comme garantie de montants qui lui sont dûs.

Les difficultés judiciaires dans lesquelles la Banque était engagée l'an dernier sont disparues, et ont toutes été réglées dans l'intérêt particulier de l'institution. L'économie inaugurée l'an dernier a donné de bons résultats, et les Directeurs recommandent à leurs successeurs la même ligne de conduite.

Le Gouvernement Fédéral a été appelé à s'occuper du renouvellement des Chartes de Banques ; cette question d'une importance vitale, après avoir été considérée et longuement discutée par les parties intéressées, a été enfin résolue. Espérons que tous les intérêts en jeu seront respectivement et avantageusement protégés.

Vous devez, avec les Directeurs, regretter l'absence de notre estimé Président, l'Honorable Eugène Chinic, retenu chez lui par une maladie grave qui peut nous priver de ses services pendant longtemps encore. Vos directeurs ne peuvent oublier l'intelligence, le dévouement et l'initiative toujours heureuse de cet honnête citoyen qui a travaillé avec tant de zèle à la fondation de la Banque Nationale dont les actionnaires doivent lui garder les meilleurs souvenirs. Suivant les désirs de Monsieur le Président, vous devez lui nommer un successeur dans la Direction, qui devra continuer son œuvre et acquiescer, nous en avons la confiance, des titres semblables à notre gratitude.

Les états qui vous seront soumis dans l'instant, vous montreront la position financière de la Banque.

En terminant, les Directeurs sont heureux de pouvoir, comme les années précédentes, rendre témoignage de l'ordre et de l'assiduité qui régissent dans les diverses parties de l'administration chargée d'affaires nombreuses et compliquées depuis le commencement de la crise ; le zèle des employés, le bon exemple donné par le Caissier et les autres chefs ont droit à votre reconnaissance.

Le tout respectueusement soumis, pour les Directeurs.

I. THIBAUT, Vice-Président.

Québec, 7 Mai 1880.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

1879	
Avril 30. Balance au crédit des Profits et Pertes	\$ 20,810.42
1880	
Avril 30. Profits nets de l'année, moins les frais d'administration et les intérêts accrus sur dépôts	195,948.26
Avril 30. Montant pris sur le fonds de Réserve	50,000.00
	\$ 266,758.68

MOINS :

1879	
Nov. 2. Dividende payé 2 1/2 %	\$ 50,000
1880	
Mai 1. Dividende payé 2 1/2 %	50,000
1880	
Avril 30. Pertes constatées	132,185.17
1880	
Avril 30. Balance au crédit de Profits et Pertes	34,573.51
Québec, 30 avril 1880.	

ACTIF ET PASSIF DE LA BANQUE NATIONALE, LE 30 AVRIL 1880.

Actif.	
Espèces	\$ 70,508.79
Billets de la Puissance	327,001
Billets et chèques d'autres Banques	397,509.79
Banques dues par les Banques en Canada	38,504.60
Banques dues par les Banques hors du Canada	99,605.40
Prêts, escomptes ou avances pour lesquels des obligations ou débiteurs de corporations municipales ou des sûretés de la Puissance, de la Province, ou autres sûretés britanniques, ou à l'étranger, sont tenues comme sûretés collatérales	73,940.62
Billets et effets de commerce escomptés et non échus.	193,855.22
Billets et effets de commerce escomptés et non spécialement garantis.	2,658,065.15
Dettes échues, garanties par hypothèques ou d'autres biens-fonds ou par dépôts ou nantissement d'actions ou par d'autres valeurs	94,801.54
Immeubles, propriété de la Banque (autres que les édifices de la Banque), et hypothèques sur immeubles tenus par la Banque	293,415.17
Edifices de la Banque	248,042.69
Autres dettes actives non comprises dans les items précédents	65,878.65
	106,764.16
	\$ 4,270,385.99
Passif.	
Capital versé	\$ 2,000,000
Billets en circulation	517,301
Dépôts du Gouvernement de la Puissance, payables à demande	11,681.31
Dépôts du Gouvernement de la Puissance, payables après avis	25,000
Dépôts du Gouvernement Provincial, payables après avis	10,874.28
Autres dépôts remboursables à demande	663,712.96
Autres dépôts remboursables après avis	796,997.82
Dû à d'autres Banques en Canada	2,073.32
" " hors du Canada	1,573.94
Dividende payable au 1 ^{er} mai 1880	50,000
Engagements non compris dans les items qui précèdent	6,597.82
Fonds de Réserve	\$150,000
Compte de Profits et Pertes	34,573.51
	184,573.51
	\$ 4,270,385.99

N. MATTE, Inspecteur, Proposé par l'Hon. P. Garneau,

secondé par Jos. Archer, écuier.

"Que le rapport des Directeurs ainsi que les états y annexés qui viennent d'être lus, soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires."

Proposé par N. Lemieux, écuier, secondé par Edm. Giroux, écuier.

"Que les remerciements sincères des actionnaires de la Banque Nationale sont dus et présentement offerts à Messieurs les Président, Vice-Président et Directeurs de cette institution pour leur bonne gestion des affaires de la banque, pendant l'année écoulée."

Proposé par N. Maheux, écuier, secondé par Elie Turgeon, écuier.

"Que les remerciements de cette assemblée soient présentés à monsieur le Caissier, Messieurs les Gérants et autres employés de la Banque, pour leur attention particulière dans leurs charges respectives."

Proposé par A. Joseph Ecr ; Secondé par J. E. Fortier Ecr ;

Que c'est avec un profond regret que les actionnaires de la Banque Nationale ont appris la détermination de L'Hon. Eugène Chinic, Président de cette Banque de se retirer de la direction pour cause de maladie qui nécessitera son absence de Québec. Les actionnaires de la Banque prennent ici occasion de témoigner à L'Hon. Eugène Chinic leur gratitude sincère pour les services nombreux et importants qu'il a rendus à la Banque Nationale dont il est un des premiers fondateurs. Les actionnaires se séparent avec chagrin d'un homme qui a montré autant d'intelligence, de capacité commerciale que de jugement dans les affaires ; et tout en exprimant ainsi leur regret, les actionnaires désirent souhaiter à M. Chinic tout le bonheur et la prospérité désirables avec un prompt retour à la santé.

Le dépouillement du scrutin démontre que les Messieurs suivants ont obtenu le plus grand nombre de voix et sont, en conséquence, élus directeurs, savoir :

L'Hon. I. Thibault, Monsieur le Chevalier Ol. Robitaille, P. Vallée, écuier, Hy. Atkinson, écuier, Jos. Hamel, écuier, Ul. Tessier, jr., écuier, et Elise Beaudet, écuier.

L'Hon. I. Thibault laisse le fauteuil, et il est remplacé par L'Hon. P. Garneau.

Il est proposé par Mr le Chevalier O. Robitaille, secondé par Jos. Hamel, écuier.

"Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dus à l'Hon. I. Thibault, pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée, à M. le secrétaire, et à Messieurs les scrutateurs, dans l'exercice de leurs devoirs comme tels. Et l'assemblée s'ajourne."

I. THIBAUT, Président.
N. MATTE, Secrétaire.

Québec, 7 mai 1880.

A une assemblée des Directeurs tenue subséquemment, l'Hon. I. Thibault a été élu Président, et Jos. Hamel, écuier, Vice-Président de la Banque pour l'année courante.

F. VÉZINA, Caissier.

Le Château Haldimand

Le correspondant qui signe *La France au Canada* a tort d'appeler le Vieux-Château un monument français restauré sous la domination anglaise, et de dire qu'une partie du mur d'enceinte de l'ancien château sert de base au Vieux-Château actuel. Tout cela est complètement inexact.

Si ce correspondant veut bien consulter *Hawkins's Pictures of Quebec*, il verra une bonne gravure du château Saint-Louis, détruit en 1834, et l'histoire du Vieux-Château actuel. Les travaux d'excavation exécutés pour assécher les murs de fondation du Vieux-Château actuel commencent le 5 mai 1880. Le progrès des ouvriers, suisses et autres employés par Haldimand est raconté en détail et jour par jour par le conducteur des travaux, M. Thompson, dont le "journal" est entre les mains de M. Harrower du département du Trésor.

Il n'y a absolument rien de français dans le Vieux-Château actuel, pas même la moindre partie des fondations. Mais à l'extrémité du Vieux-Château, il existe un ancien magasin à poudre qui peut bien dater du temps des Français, ainsi que l'établit le passage suivant du journal de M. Thompson :

"Monday, 21 st August 1787.—I have received His Lordship's (Lord Dorchester) order to erect a platform on the roof of a vaulted house, originally a powder magazine, joining to the upper end of the New Building (le Vieux-Château actuel), for His Royal Highness (prince William Henry) and his company (to) sit upon while the fireworks are displaying on an eminence fronting it below the old Citadel."

Ainsi la maison voûtée, qui sert aujourd'hui de cuisine à l'école normale, et qui ne fait pas partie du Vieux-Château, passe, avec raison je crois pour une construction française ; mais les quatre murs extérieurs des fondations du Vieux-Château actuel, depuis le roc jusqu'au toit, de même que tout l'édifice, date de 1784-85-86-87.

La première réception officielle qui se fit au Vieux-Château eut lieu le 18 janvier 1787, et on commença à l'habiter régulièrement le 16 décembre de la même année.

Je regrette de voir votre correspondant affirmer avec tant d'aplomb des choses qu'il ne saurait prouver. Cela indique

une mauvaise tendance dont il ferait bien de se corriger, et aussi beaucoup d'inexpérience, car le contraire de ce qu'il affirme avec tant de naïve assurance est connu de tout le monde.

P. S.—En relisant la correspondance à laquelle je viens de répondre, je m'aperçois que l'auteur prétend qu'une partie de l'ancien château St-Louis a été épargnée par le feu, en 1834, et il semble indiquer l'ancien magasin à poudre contigu au château Haldimand comme ayant formé partie du château Saint-Louis. La prétention est un peu forte. Le château Saint-Louis, au temps de Charlevoix, avait 120 pieds de long et était orné dans toute sa longueur d'une galerie qui donnait sur le fleuve et dominait le précipice. Il occupait l'extrémité nord-est de la terrasse Frontenac actuelle, ainsi que le représentent les gravures. C'est assez dire que le magasin à poudre qui sert aujourd'hui de cuisine à l'école normale ne faisait pas partie de ce château et en était assez éloigné. Au reste la prudence la plus ordinaire commandait de ne pas garder la poudre dans aucune partie du château.

M. Thibault, ancien professeur à l'école normale, a écrit l'histoire du Vieux-Château avec une parfaite exactitude, c'est une construction entièrement anglaise élevée, pour l'usage des gouverneurs anglais. Il le dit avec clarté, et parle de cela comme d'une chose que chacun sait. Le manuscrit de M. Thompson, que M. Thibault ne connaissait pas, corrobore à peu près tout ce qu'il dit. Je serais curieux de savoir sur quoi s'appuie le jeune correspondant du *Courrier* (je suppose qu'il est jeune !) pour contredire les assertions si nettement formulées (et appuyées d'ailleurs sur des données historiques que tout le monde admet) de ce distingué professeur dont la courte carrière littéraire a brillé d'un si vif éclat dans notre ville.

ANTICUAIRE.

PROCES

de béatification et canonisation de Mgr de Laval.

La commission chargée de s'occuper du procès de béatification et canonisation de Mgr de Laval est réorganisée. Mgr l'archevêque a bien voulu nommer juges, MM. les abbés M.-E. Méthot, S. T. D., P. Roussel, S. T. D., A. Papineau S. T. L. ; promoteur fiscal M. l'abbé E. Bonneau ; huissier apostolique M. l'abbé A.-A. Blais, docteur en droit canon ; secrétaires, MM. les abbés N. Bruchesi, docteur en théologie et licencié en droit canon, et P. O'Leary, M. le Supérieur et M. l'abbé J. C. Laflamme, docteur en théologie, agissent comme postulants de la cause.

La première session a eu lieu dimanche dernier à la chapelle intérieure.

HONNEURS

L'Université-Laval vient de conférer le titre de docteur en lettres à Mgr Raymond, de St Hyacinthe, et celui de docteur en sciences à M. l'abbé Provancher, rédacteur du *Naturaliste Canadien*. Ces deux nominations seront favorablement accueillies par le public ; Mgr Raymond en sa qualité d'écrivain Catholique a souvent mis sa plume élégante au service de la religion et du pays et M. l'abbé Provancher a conquis dans le domaine des sciences naturelles une position éminente.

puissés avec tant d'activité que probablement le tirage de la loterie pourra se faire dans la chapelle même.

Le Bureau de police a eu, hier matin, au Conseil de Ville, une entrevue d'une députation de la Société Bienveillante des ouvriers en bâtiment. Les présidents des différents sections ont représenté qu'ils n'étaient pas responsables des derniers troubles, et qu'ils n'étaient pas par aucun sentiment hostile envers leurs compatriotes d'origine différente.

Le Polynésien est passé ce matin à 9.30 à Cap Chatte. Un vaisseau des Allan est passé 8.15 ce matin à Ste Anne des Monts.

Un steamer de la ligne Dominion est passé à 6.30 ce matin à la Rivière aux Renards.

Fraude et contrefaçon

Les seuls et véritables Amers de Houlblon faits et vendus en Canada, le sont exclusivement par la M. f. g. cie., de Toronto, Ont. et il ne peut en être autrement, car le droit de se servir du nom de Amers de Houlblon est garanti à la Compagnie par les lois du Canada, par deux marques de commerce enregistrées, et de plus il y a une forte pénalité imposée à ceux qui se servent de ce nom de Amers de Houlblon ou qui font ou vendent quelque chose qu'ils prétendent être semblable.

Les droguistes et les consommateurs devraient se souvenir de ceci et rejeter toute médecine falsifiée et malfaisante faite par d'autres ou ailleurs.

Les Amers de Houlblon sont la plus pure et meilleure médecine connue.

Québec, 26 avril 1880.—28.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du Smor CAMMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour l'usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez la véritable qui porte le fac simile de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

La Panacée domestique de Brown

Est le tue-douleur le plus efficace du monde. Elle vivifiera infailliblement le sang, qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable.

Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux, et c'est le grand tue-douleur. LA PANACÉE DOMESTIQUE DE BROWN devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucrée si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume, 25 cents la bouteille.

Les maladies

Des enfants, attribués à d'autres causes sont souvent occasionnés par les vers. Les PASTILLES VERMIFUGES DE BROWN ou pastilles contre les vers, tout en tuant les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins, et reconnue absolument infaillible contre les vers et inoffensive pour les enfants. 25 cent la boîte.

Québec, 24 janvier 1880.—1 an.

La vente de beaucoup d'Amers et de Toniques nuisibles est annihilée, depuis la popularité du VIN DE QUININE DE CAMPBELL.

L'HOMME est un être imitateur. Peut-il douter de ce fait quand il voit de nombreux individus traquer de la réputation bien établie du VIN DE QUININE DE CAMPBELL.

Un chapeau émerge-t-elle le système ? LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL donnera de la vigueur aux constitutions faibles.

Les germes des maladies fatales sont-ils déposés par les chapeaux, dans les conduits de la vie ? L'antidote pour ces poisons subtils est à la portée de tout le monde. C'est le fameux VIN DE QUININE DE CAMPBELL.

AVIS

AFIN D'EVITER TOUTE MEPRISE

LE VERITABLE MAGASIN

AU BON MARCHE !

NE DEMENAGE PAS

Et sera comme par le passé au coin des Rues St Jean et Collins HAUTE-VILLE.

Remarquez que c'est le seul magasin où vous pouvez acheter des

MARCHANDISES

A 20 par Cent

MEILLEUR MARCHÉ QUE PAR TOUT AILLEURS.

N. GARNEAU.

DÉCÈS

Hier, au faubourg Saint-Jean, à l'âge de 50 ans et 8 mois, Monsieur JOS. CÔTÉ, maître-cordonnier, après une maladie de six jours. Ses funérailles auront lieu, à St-Roch, lundi, à dix heures. Le convoi partira à 9 heures de sa résidence, coin des rues Saint-Jean et Saint-Augustin. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 6 courant, Dame Marie Louise Emille Emma Martin, épouse de T. P. Bédard, 10 ans, ses funérailles auront lieu lundi le 10 au courant à 9 heures A. M. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 32 rue de la Couronne à 8 heures pour se rendre à l'église St-Roch, et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Encan de beaux Meubles, Pianos, Etc., Etc.,

Par OCT. LEMIEUX & CIE.,

Mardi, le 11 Mai,

AU NO 253, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN.

NOUS avons reçu instruction de vendre à l'encan MARDI, le 11 MAI, au n° 253, rue et faubourg St. Jean, un assortiment de beaux meubles de ménage consistant en un bon piano carré de 64 octaves en ordre parfait, valant \$200.00, set de salon en noyer noir couvert en crin, set de parloir en noyer noir, couvert en damas carmin, tapis écossais deux plis, chaises de salle à dîner en crin, sideboard en noyer, canapé en reps, chaises d'études, tabouret, lampes doubles, garde-robe, cheville, magnétique table de centre richement sculptée, table à café, bureau desques, lit en fer, couchette en crin, poêle de cuisine, poêle simple, poêle double, ustensiles de cuisine et une grande quantité d'autres articles.

AUSSI—

Un magnifique vitreau de comptoir en noyer noir avec miroir. Le tout vendu sans la moindre réserve. Les effets seront visibles LUNDI, s'adresser à notre salle d'encan.

La vente à 2 HEURES précises.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encaneurs.

Québec, 8 mai 1880.—27

Avis Public

EST donné qu'une assemblée des créanciers, parents s'il en a, et amis du défunt Richard Beamish en son vivant de la cité de Québec, comme de police, sera tenue le DIX HUITIEME JOUR DE MAI courant, à DIX HEURES DE L'AVANT MIDI dans les chambres des juges de la Cour Supérieure au Palais de Justice, en cette ville, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit Richard Beamish, le tout conformément à l'ordre donné ce jour par l'Honorable juge L. B. Caron.

Québec, 7 mai 1880.

ANDREWS, CARON,

ANDREWS & FITZPATRICK,

Procureurs du créancier requérant.

Québec, 8 mai 1880.—17

ON DEMANDE

200

HOMMES DE POLICE

BUREAU DE POLICE,

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 6 Mai 1880.

DES DEMANDES D'EMPLOI seront reçues jus

à

SAMEDI, 8 Mai Courant,

A MIDI,

pour DEUX CENTS HOMMES, robustes et intelligents, afin d'augmenter la force de Police de la Ville de Québec. Toute demande d'emploi doit être adressée au sousigné et accompagnée de recommandations de sobriété et de bonne conduite.

EDOUARD FOLEY,

Secrétaire du Bureau de Police.

Québec, 7 mai 1880.

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053

1053



Canal Welland.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE PONTS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné [Secrétaire des Chemins de Fer et des Canaux] et endossées "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Ouest, MARDI, le 15 JUIN prochain, pour la construction de Ponts tournants et Ponts fixes, à différentes places sur le Canal Welland. Les Ponts à construire pour l'usage des grandes routes devront être en bois et en fer, ceux pour les chemins de fer devront être tout en fer.

Les Plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus le et après LUNDI, le 31 MAI prochain, à ce bureau où on pourra se procurer les formules de soumission.

Ceux qui soumissionneront devront avoir une connaissance pratique de ces sortes d'ouvrages, et ne devront pas oublier qu'il ne sera fait aucun cas des soumissions qui ne seront pas faites strictement suivant la formule imprimée, ainsi que de celles faites par une société, à moins qu'elles ne portent les signatures de chaque associé, leur occupation et le lieu de leur résidence; et de plus chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour une somme de \$250 pour chaque pont, laquelle somme sera consignée si les soumissionnaires refusent d'exécuter le contrat pour les ouvrages, aux taux et aux conditions spécifiés dans les soumissions.

Le chèque inclus dans chaque soumission sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Pour la parfaite exécution du contrat celui ou ceux dont la soumission sera acceptée, recevra un avis que sa soumission est acceptée, moyennant un dépôt de CINQ POUR CENT sur le montant du prix du contrat, la somme de \$250 déjà envoyée avec la soumission, étant considérée comme une partie du montant à être déposé au crédit du Receveur Général, sous huit jours à compter de la date de l'avis.

Quatre vingt dix pour cent seulement, seront payés en proportion des travaux exécutés jusqu'au parachèvement complet de l'ouvrage.

Ce département, cependant, ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux,

Ottawa, 29 mars 1880.

Québec 6 avril 1880.—1127ps

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010

1010



BELAND, GARNEAU & CIE.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

Et que nous sommes maintenant en position d'offrir à NOS PRATIQUES ET AU PUBLIC, un assortiment de MARCHANDISES DE NOUVEAUTES des plus complètes, dans les derniers goûts, et à des

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Pris Très Modérés.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

NOUVELLES IMPORTATIONS

1880-PRINTEMPS-1880.

Jos. Hamel & Freres
38, Rue Sous-le-Fort,

TAPIS, RIDEAUX, PRELARTS

TAPIS BLUXELLES.
Tapis Tapestry,
Tapis Imperial,
Tapis Ecossais,
Tapis Union,
Tapis Tapestry et laine
pour escaliers,
Tapis de Manille,
Tapis de Cocco.

PRELARTS ANGLAIS,
Prelarts Americains,
Prelarts pour escaliers.

NATTES EN LAINE.
Nattes en Tapestry, Nattes en Bruxelles,
Nattes en Cocco.

RIDEAUX EN POINT [au patron].
Rideaux en point [à la verge].
Mousseline à Rideaux.

DAMAS SOIE [pour Rideaux].
Reppe de Soie et Laine [pour Rideaux].
Nouveauté.
Reppe de Soie pour Rideaux. Nouveauté.
Damas de Laine.

FRANGE de Laine [pour Rideaux].
Glands de do do do
Pôles et Corniches en cuivre.
Mains en cuivre pour rideaux.
Baguettes en cuivre pour Escaliers.

ORNEMENTS D'ÉGLISES.
Chasubles, Chapes, Dais, Croix [pour Orne-
ments.] Damas Soie [pour Ornements].
Lustrine Noire, etc., etc.

FRANGES ET GALONS D'OR.
Franges d'or, Franges d'argent, Franges en
Soie [Blanche et Jaune], Galons d'or,
Galons d'argent, Dentelle d'or, Paillettes et
Cannelles d'or, Glands [or et argent].
Galons Soie [Blancs et Jaunes] ENCENS,
Etc., Etc.

MERINOS FRANÇAIS [double] pour Soutanes,
Bas d'aube au patron, Dentelles pour bas
d'aube, Cordons d'aube

Departement des Messieurs.

TWEEDS POUR HABILLEMENTS
COMPLETS !

TWEEDS ECOSSAIS, double et simple tra-
jeurs.
Tweeds anglais et canadiens.
Serres pour pardessus et habillements.
Draps noirs [Onest d'Angleterre].
Casimirs noirs.
Patrons de Vestes [nouveauté].
Chemises blanches et de couleur,
Colis toile, Cravates, Gants, Bas,
Parapluies, Canes, etc., etc.

CAPOTS DE CAOUTCHOUC.
Usters de Tweed imperméables.

Usters de Tweed imperméables pour Dames.

CHAPEAUX de Satin Français,
Chapeaux de Satin Anglais,
Chapeaux Feutre [dernier goût].
Bonnets Ecossais [nouveauté].
Do pour enfants do

HARDES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
POUR MESSIEURS.

Toutes commandes pour Harde, seront exé-
cutées sous le plus court délai et dans les derniers
goûts.

NOUVELLES ETOFFES A ROBES, Soies à
Robes [Nuances nouvelles], Soie Noire
[gros grain], Moire antique [Blanche], Moire
antique [Noire], Satin noir, de couleur, etc.
PLUMES D'AUTRUCHE Blanches, Noires et
de Couleurs, Fleurs et Rubans, Frange, Soie
Noire, Frange Soie [Couleur] Frange Soie
Pompadour [nouveauté], Colis et Poignets de
Toile Brodée, Cravates Soie [Nouvelles Couleurs],
Nouveaux FRILLINGS, Chemise et Jupons
Blancs, et autres vêtements pour Dames et
enfants.
Toile à Draps, Toile à Oreillers, Toile à
Nappes, Toile à Serviettes, Toile à Verres.
Serviettes à Toilette [Ouvrées], Serviettes à
Toilette [Damasées] Serviettes à Toilette [Huck
a buck], Serviettes à Table, [Damasées] Ser-
viettes à Verres.
Serviettes à Bains, Coton à Drap, Coton à
Oreillers, Couvre-pieds blancs, Couvre-pieds de
couleur, Couvertures de laine, Matelas en laine,
Nouvelles couvertures de voyages [Railway
Wrappers].

GRAND ASSORTIMENT D'Etouffes pour DEUIL

Merinos, Cachemeres,
Paramatas, Thibets, Cohourgs,
Mignonnets, Crêpes de Canton, Balmoral,
Persian Cord, etc., etc.

CRÈPE COURTAUD,
GANTS DE KID D'ALEXANDRE.

N. B.—Conditions faciles.
Escompte au comptant.

QU'UN SEUL PRIX.

J. Hamel & Freres
RUE SOUS-LE FORT, QUÉBEC.

Québec, 1er avril 1880.

David Ouellet,
ARCHITECTE ET TOISEUR.

No. 85, RUE D'AIGUILLON.

Architecture Religieuse. une spé-
cialité.

Entrepreneur de toutes sortes d'ouvrages d'Ar-
chitecture, tels que : AUTELS, CHAÎNES, OR-
NEMENTATION, etc., à DES PRIX TRÈS-
MODÉRÉS.
Québec, 25 août 1879—lan.c 837

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du
Canada pour le transport des Malles
CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

79-88—Arrangement d'HIVER—79-80

CETTE LIGNE se compose des puissants stea-
mers en fer de première classe suivants, ba-
ties sur le Clyde, à double engin.

PARISIAN.....	5400	Li. Dutton, R. N. R.
SARDINIAN.....	4200	Li. Dutton, R. N. R.
CIRCISSIAN.....	3400	Li. Smith, R. N. R.
POLYNESIAN.....	4200	Capt. R. Brown
SARANTIAN.....	3600	Capt. A. Aird.
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt. Barclay
PERUVIAN.....	3600	Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN.....	3600	Capt. J. Graham
PERUVIAN.....	3600	Capt. Watts.
CASPIAN.....	3200	Capt. Trocks.
HIBERNIAN.....	3400	Li. Archer, R. N. R.
NOVA SCOTIAN.....	3400	Capt. Richardson
AUSTRIAN.....	2700	Capt. J. Wylie.
NESTORIAN.....	2700	Capt. Wallace.
MANITOWAN.....	3150	Capt. Jones.
CANADIAN.....	2600	Capt. J. Miller.
CORINTHIAN.....	2600	Capt. Jas. Scott.
PHOENICIAN.....	2600	Capt. Menzies.
WALDESIAN.....	2300	Capt. Stephens.
LUCERNE.....	2800	Capt. Kerr.
ACADIAN.....	1350	Capt. Cabel.
NEWFOUNDLAND.....	1500	Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA
MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et
de HALIFAX chaque SAMEDI) arrêtant à Loch
Foyle pour recevoir à bord et débarquer les
Malles et les Passagers allant en Irlande et en
Ecosse ou en venant par l'Irlande et en Ecosse

De Halifax.

HIBERNIAN.....	Samedi, 7 mars 1880
SARDINIAN.....	" 13 "
MORAVIAN.....	" 20 "
POLYNESIAN.....	" 27 "
NOVA SCOTIAN.....	" 3 avril "
SARANTIAN.....	" 10 "
CIRCISSIAN.....	" 17 "
SARDINIAN.....	" 24 "
PERUVIAN.....	" 1er mai "

Prix du Passage de la Pointe-Lévis :

Cabine.....\$87, \$77 et \$67
Suivant les accommodements.

Intermédiaire.....\$45.00
Entrepont.....31.00

Les steamers de la ligne de la malle de
Halifax, pour Saint-Jean, Terre-Neuve et
Liverpool, comme suit :

NEWFOUNDLAND.....	Mardi, 16 mars 1880
do.....	" 30 "
do.....	" 13 avril "
HIBERNIAN.....	" 27 "

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean :

Cabine.....\$20 | Entrepont.....\$6.
Lits payables d'avance.
Chaque passager possède un chirurgien expé-
riente.
Pour plus amples détails s'adresser à
ALLANS, RAFF & CIE., Agt.,
Québec, 13 mars 1880.

A vendre
A BONNE CONDITION.

UNE TERRE située en la paroisse
ST-RAYMOND, de 35 arpents
de profondeur sur 4 arp. de largeur,
et une île de 14 arpents en superfi-
cie, avec maisons et granges dessus construites.
UNE AUTRE TERRE de 28 arp. de prof. sur
3 arp. de largeur, avec Moulin à Scie et Moulin
à Farine dessus construit. Le tout en parfait
ordre.
S'adresser à
M. PIERRE GIRARD,
Meunier, St-Raymond.
Québec, 3 mars 1880.

Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN DE FER Q M O & O

La Route la plus courte et la plus
directe pour Ottawa.

Le et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains
laisseront la Gare d'Hotelaga, comme suit :

Train Express pour Hull.....	A. M. P. M.
Arrive à Hull à 2.00 p. m. et 9.00	
" Aylmer à 2.35 p. m. et 9.35	
Train Express d'Aylmer à.....	A. M. P. M.
" Hull.....	9.20 et 4.20
Arrive à Hotelaga à 1.50 p. m. et 8.50	
Train pour St. Jérôme à 5.00 p. m.	
Train pour St. Jérôme à 7.00 a. m.	

Les trains quitteront la station de Mile-End
dix minutes plus tard.
Les Chars Palais font partie de chaque convoi.
Bureau Général : 13, Carré de la Place
d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN,
Agents des Billets.

Bureaux : 202, Rue St. Jacques et 158, rue
Notre-Dame.

C. A. SCOTT,
Surintendant Général de la Division Ouest.

C. A. STARK,
Agent pour le Fret et les Passagers.
Québec, 14 janvier 1880. 936

BAZAR

A LA JEUNE LORETTE,

Sous le patronage distingué de Son Excellence le
Lieutenant-Gouverneur, de Madame Robi-
laillé, et du Rév. Messire F. Boucher,
curé de St. Ambroise.

UN bazar se tiendra le 27 JUILLET prochain et
les jours suivants, au Village Huron de la
Jeune Lorette, en faveur de la Chapelle et de
l'Ecole du dit village.

Les Dames dont les noms suivent présideront
au bazar.

Mesdames H. O'Sullivan, Présidente,
P. Stuart, T. Falardeau,
N. Bion, Aug. Laberge,
J. E. Halé.

Delles L. Dubuc, O. Bédard.
Table des rafraichissements, Mesdames T.
Tremblay, T. Larivière, J. Durand, Z. Duhamel.
Par ordre.
DELLE LAURE DUHAMEL, secrétaire.
Québec, 30 avril 1880. 1040

Chemin de Fer INTERCOLONIAL.

Arrangements d'Hiver 1879-80

Le et après MERCREDI, 17 NOVEMBRE et
jusqu'à nouvel avis les Trains de ce chemin
partiront de la Station de la Pointe Lévis et y
arriveront comme suit.

DEPART.	TEMPS DU CHEMIN DE FER.	TEMPS DE QUÉBEC.
---------	-------------------------	------------------

Express pour Halifax et
St. Jean..... 8.15 A. M. 8.00 A. M.
Train accommodation
et Malle..... 9.15 A. M. 9.00 A. M.
Train de fret..... 7.30 P. M. 7.15 P. M.

ARRIVEE.

Express de Halifax et
de St. Jean..... 7.15 P. M. 7.00 P. M.
Train accommodation
et Malle..... 4.00 P. M. 3.45 P. M.
Train de fret..... 4.32 A. M. 4.37 A. M.

Les trains allant à Halifax et St. Jean, resteront
à Moncton tous les DIMANCHES, tandis que
ceux venant de Halifax et St. Jean resteront à
Campbellton.

Le char Pullman laissant la Pointe Lévis les
MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, voyage jusqu'à
Halifax : celui qui part les LUNDIS, MERCRE-
DIS VENDREDIS va jusqu'à St. Jean.

Les trains voyagent sur le temps du chemin
de fer Intercolonial qui est 15 minutes plus
prompt que le temps de Québec.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton.
14 novembre 1879
Québec, 14 novembre 1879 833

Compagnie de Navigation à Vapeur du
ST. LAURENT.

LE VAPEUR
"SAGUENAY,"

CAPT. LECOURS,

laissera le quai St. André, MARDI le 11 MAI, à
8 A. M. pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha!
Il arrivera à la Baie St. Paul, Les Eboulements,
La Malbaie, Tadoussac et L'Anse St. Jean, en
en allant et revenant.

Pour plus amples informations, s'adresser aux
bureaux de la Compagnie, sur le quai St. André.
A. GABOURY, secrétaire.
Québec, 28 avril 1880. 1039.

Bazar Annuel

EN FAVEUR DE
DEL'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Qui se tiendra dans le
MOIS D'OCTOBRE PROCHAIN,

Sous le patronage distingué de
Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et
des MM. du Clergé.

LES Dames dont les noms suivent présideront
au Bazar.

Tables des Dames [Enfants de Marie de St
Roch].—Mademoiselle Adeline Gingras, Madame
Joseph Hardy.

Table du Sacré-Cœur.—Mesdames C. Vin-
lette, N. Germain.

Table St. Jean-Baptiste.—Mademoiselle Munn.
Table St. Roch.—Mesdames Frs. Blouin, Jos.
Lachance.

Table St. Patrice.—Mesdames James Smith,
M. Myler, W. J. Battis.

Table Ste. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe
Renard, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [Rafraichissement].—Mes-
dames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore
Tremblay, Joseph Samson.

Les personnes charitables ayant quelques
articles à offrir sont respectueusement priées de
les envoyer aux Dames ci-haut mentionnées.
J. P. SEXTON, Ptre., Directeur.
Québec, 22 avril 1880. 1031

P. T. LEGARE,

AGENT POUR
MM. COSSITT & Frère,

BROCKVILLE.



Cribles, Rateaux,

Moissonneuses, Charrues,

Faucheuses, Sarcloirs,

Et tous autres instruments d'Agriculture
RUE SAINT-VALIER,

(Près de la Barrière, St. Sauveur)
QUÉBEC.

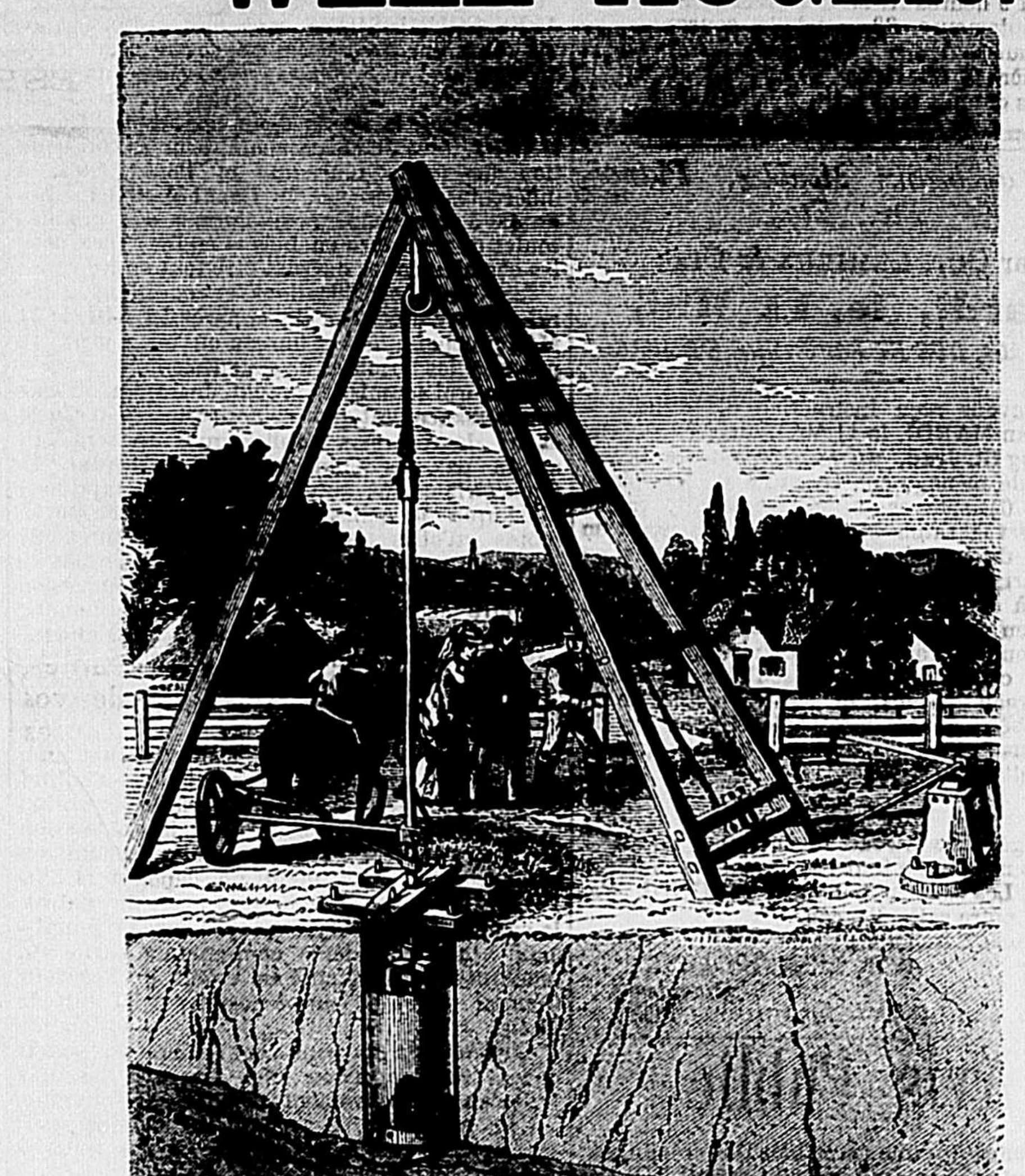
ES nombreux succès remportés par les Com-
pagnies que le représente à Québec sont
autant de garanties de la qualité et du bon
marché des instruments qu'elles fabriquent.

Je sollicite les cultivateurs de me faire
une visite.
Québec, 17 avril 1880—3m. 1025

\$25 to \$50 PER DAY

CAN ACTUALLY BE MADE WITH THE

CREAT WESTERN WELL AUGER!



WE MEAN IT, and are prepared to demonstrate the fact.

FOUR AUGERS are operated entirely by HORSE POWER, and
GUARANTEED to bore at the rate of 10 to 15 FEET PER HOUR.

They Bore from 3 to 6 Feet in Diameter, and ANY DEPTH Required!

They are WARRANTED TO BORE SUCCESSFULLY IN ALL
KINDS OF EARTH, SOFT SAND and LIMESTONE; BITUMI-
NOUS STONE COAL, SLATE, and HARDPAN, and make the BEST
OF WELLS in QUICKSAND, GRAVEL, and CAVY EARTHS.

They are Easily Operated, Simple in Construction, and Durable!
The Cheapest and Most Practical in the World!

MANUFACTURED AT OUR OWN WORKS, from the Very Best of
Material, by Skilled and Practical Workmen.

GOOD ACTIVE AGENTS Wanted in Every County in the
United States and Canada, to whom we offer liberal inducements. Send for our
Illustrated Catalogue, Prices, Terms, &c., proving our advertisement bona fide.

ADDRESS GREAT WESTERN WELL AUGER WORKS,
St. Louis, Mo., U. S.

Québec, 18 juillet 1879—9m. 815

Coryzine Pion,
Onguent Valpeau,

Pilules Hépatiques.

LA Coryzine Pion est sous la forme
d'une poudre blanche d'un arôme agréable
efficace quand on l'emploie pour guérir le Rhume
du Cerveau (Coryza) elle doit être prise comme
du tabac.

L'Onguent Valpeau est efficace dans le
traitement des Hémorroïdes, Dartres, Couperes,
Plaies de toute nature, etc., etc., tant chez
l'homme que chez l'animal.

Les Pilules Hépatiques sont les
meilleures reconnues elles agissent comme un
charme pour faire disparaître la Constipation, les
Maladies de la Peau, la Jaunisse, la Dyspepsie,
l'Hypocondrie, le Spéon, les excès de bile :
faire fonctionner la foie paresseux, etc., etc.

Nous avons été nommé le seul agent en
Canada pour la vente des remèdes ci-dessus.

LEGER BROUSSEAU,
Prop. du Courrier du Canada.

Demandez des circulaires
Québec, 27 novembre 1879. 900

J. & W. REID,

No. 40.
RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE
pour le rembrasis des maisons et pour
mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures
des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab
et Manille, de toute grandeur et de toute qualité
PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur
de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine pour
groceries, et marchandises sèches, de toute qua-
lité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires,
grands ou petits faits à ordre, sous le plus court
délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS
De papiers à écrire,
d'Enveloppes.

De plumes et
d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papeteries.
Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit
en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.
J. & W. REID.
No. 98 et 100, rue St. Paul
Québec, 28 Juillet 1878. 927

IMPORTANT !

QUAND vous visitez la cité de New-York,
épargnez-vous les frais d'express pour
transporter vos bagages et de voitures de louage,
en vous arrêtant à la GRAND UNION
HOTEL, presque en face du Grand Central
Dépôt. 350 chambres élégantes réduites à \$1
et au-dessus par jour. Genre européen. Elevé-
teur. Restaurant approvisionné de ce qu'il y a
de mieux. Voitures omnibus et chemin de fer
aérien, de l'hôtel à tous les dépôts.

Québec, 28 mai 1879—lan. 765

Cedre Rouge,
Feutre pour Tapis,

POUR METTRE SOUS LES
TAPIS ET PRELARTS,

Il n'y a rien qui puisse rivaliser avec !

J. & W. REID,
98 & 100, rue St. Paul.
Québec, 7 mai 1880 927

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CER-
VEAU (Coryza.)

Ce remède d'un arôme agréable est sous la
forme d'une poudre blanche et contenu
dans une petite boîte en carton. Le prix en est
de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 14 DOZ.
de ces PETITES BOÎTES pour \$1.80.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes
les sensations désagréables du Coryza en agissant
directement sur le mal, cette poudre se dissout
dans les mucosités et protège les membranes
enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du
COURRIER DU CANADA.
Québec, 5 avril 1879. 726

\$10 A \$1,000 DÉPOSEZ dans les
STOCKS WALL
STREET, conduisant à la fortune tous les mois
Livres envoyés gratuitement expliquant tous
choses. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers
17, Rue Wall, New-York.

Québec, 5 mars 1879—lan 710

GRANDE REDUCTION !

DANS la certitude où nous sommes, que notre
établissement ne se trouve point situé dans
un endroit propice au commerce de détail ;
nous avons décidé de vendre aussi vite que
possible l'assortiment dont nous disposons
actuellement en fait d'objets de fantaisie.

Pour arriver à ce but nous informons nos
nombreux pratiques et le public en général,
que nous vendons tous ces articles tels que :

Verreries pendantes,
Ornements de corniches,
Services à dîner et à